



## Manuel de financement – Subvention à l'innovation

### Laboratoire d'action jeunesse UA-UE

Numéro de projet : EuropeAid/177759/DD/ACT/MULTI

Contrat : NDICI AFRICA/2023/452-545

*Date : septembre 2024*



Co-funded by  
the European Union

*Ce projet est cofinancé par l'Union européenne*

Un projet mis en œuvre par Oxfam, Restless  
Development Uganda ; European Youth Forum

## INTRODUCTION

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE offre aux initiatives de jeunes en Afrique<sup>1</sup> et en Europe<sup>2</sup> la possibilité de demander un financement par le biais d'un appel à propositions afin de mettre en œuvre leurs propres idées et solutions liées aux défis mondiaux. Le laboratoire d'action jeunesse est financé par l'Union européenne et s'inscrit dans le cadre des ambitions énoncées dans le plan d'action jeunesse de l'UE !<sup>3</sup>

Le laboratoire d'action jeunesse UA-UE est mis en œuvre par Oxfam, le Forum européen de la jeunesse (YFJ) et Restless Development Uganda (RD) en tant que partenaires du consortium.

L'ambition du Laboratoire d'action jeunesse est d'encourager les jeunes à tisser des liens à travers et entre les continents africain et européen. Il s'agit de relier les initiatives de jeunes à leurs pairs afin de partager, d'apprendre et de collaborer, et de faire entendre la voix des jeunes et de proposer des solutions aux décideurs politiques à différents niveaux, y compris à l'Union européenne et à l'Union africaine !

Au cours des trois prochaines années, le laboratoire d'action jeunesse lancera plusieurs campagnes d'appel à propositions invitant les jeunes dans leur diversité à poser leur candidature. Le laboratoire d'action jeunesse propose quatre types de subventions, chacun ayant un objectif différent, mais une ambition similaire : en tant qu'initiative jeunesse, vous êtes soutenu de manière à ce que le pouvoir change!

Pourquoi appelons-nous cela des bourses de transfert de puissance ? Pour trois raisons !

1. Il n'y a pas de jeunesse sans jeunesse - un Conseil consultatif de la jeunesse<sup>4</sup> du Laboratoire d'action pour la jeunesse examinera et sélectionnera les propositions qui bénéficieront d'un financement.
2. Nous nous efforçons d'obtenir des subventions qui facilitent et favorisent la stabilité, la résilience, la sécurité financière et la capacité organisationnelle.
3. Nous veillons à ce que les mécanismes d'application et d'établissement de rapports soient adaptés aux initiatives des jeunes.

Le laboratoire d'action pour la jeunesse dispose de 4 types de subventions différentes :

1. Subventions à l'innovation : pour soutenir les initiatives de jeunes qui souhaitent concevoir, tester, développer et/ou améliorer des innovations liées à des défis mondiaux.
2. Subventions à l'entrepreneuriat: pour soutenir les initiatives des jeunes en matière d'entrepreneuriat et d'opportunités d'emploi.
3. Subventions de représentation : pour soutenir les jeunes qui sont confrontés à la marginalisation et qui travaillent sur le terrain pour faire entendre et amplifier leur voix à différents niveaux.
4. Subventions de coopération : pour aider les jeunes d'Afrique et d'Europe à collaborer à des initiatives de plaidoyer communes.

Chaque subvention est accordée pour une période de 12 ou 18 mois maximum, selon le type de subvention.

**Ce manuel de financement se concentre sur les subventions à l'innovation.** Il explique l'objectif de la subvention, vous aide à déterminer si vous êtes éligible et vous guide tout au long de la procédure de candidature.

<sup>1</sup> Éthiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Pays faisant partie de l'Union européenne.

<sup>3</sup> [https://youth.europa.eu/news/european-commission-launched-youth-action-plan-eu-external-action\\_en](https://youth.europa.eu/news/european-commission-launched-youth-action-plan-eu-external-action_en)

<sup>4</sup> Le YAB est composé de représentants de 10 des 12 pays ciblés par cet appel et de 2 représentants de l'Europe. Chaque année, nous prévoyons de travailler avec 12 membres du YAB qui sont sélectionnés par le biais d'un appel ouvert et d'entretiens.

**Veillez noter que:**

1. Vous ne pouvez postuler qu'à une seule subvention à la fois pour chaque appel à propositions.
2. Vous ne pouvez vous voir attribuer qu'un seul contrat de subvention en tant qu'organisation dans le cadre de ce programme et, si votre candidature est retenue, elle ne sera pas prise en considération pour une nouvelle candidature au titre de la même subvention ou d'une subvention différente dans le cadre d'un prochain appel à propositions.
3. Si vous n'avez pas été retenu et qu'une subvention ne vous a pas été accordée lors d'un appel à propositions, vous pourrez présenter une nouvelle demande lors d'un prochain appel.

**Les subventions à l'innovation sont gérées par Oxfam.** Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui travaillent ensemble afin de mettre fin à l'injustice de la pauvreté. Cela signifie que nous nous efforçons de lutter contre les inégalités qui maintiennent les gens dans la pauvreté. Ensemble, nous sauvons, protégeons et reconstruisons des vies en cas de catastrophe. Nous aidons les gens à construire une vie meilleure pour eux-mêmes et pour les autres. Nous nous attelons à des questions telles que les droits fonciers, le changement climatique et la discrimination à l'égard des femmes.

Le laboratoire d'action pour la jeunesse travaillera avec [Oxfam en Afrique](#) (OIA), une plateforme régionale passionnante au sein d'Oxfam qui se concentre sur la perspective continentale. OIA sera le chef de file thématique d'Oxfam en termes de soutien aux bénéficiaires de subventions et de travail avec les jeunes pour s'assurer que leurs diverses voix soient représentées au niveau de l'UA.

Vous ne savez toujours pas s'il s'agit du bon type de subvention à solliciter ? Avant de poursuivre votre lecture, vous pouvez consulter le [site web du Youth Action Lab](#) pour vous aider à décider laquelle des quatre possibilités de subvention vous convient le mieux !

**Les subventions à l'innovation conviennent davantage aux organisations dirigées par des jeunes qui ont des idées novatrices pour relever des défis intersectionnels et mondiaux.** Au total, 32 subventions seront disponibles, dont 9 dans le cadre de la présente opportunité de subvention. Chaque subvention peut avoir une durée de 12 ou 15 mois et le budget disponible est d'un montant minimum de 30 000 euros et d'un montant maximum de 50 000 euros par subvention.

**Convaincu qu'il s'agit de la subvention qu'il vous faut ? Alors lisez le manuel de financement complet et posez votre candidature !**

## 1. SUR QUOI DOIT PORTER MA PROPOSITION DE SUBVENTION À L'INNOVATION ?

### 1.1 Qu'entend-on par "innovations" et quelles sont les innovations pour lesquelles vous pouvez demander un financement ?

L'innovation est un terme large et souvent confondu avec quelque chose de complètement nouveau ou avec quelque chose qui se concentre sur les nouvelles technologies. Bien que cela puisse être le cas, les innovations sont bien plus que cela !

Dans le cadre de la bourse à l'innovation, nous définissons l'innovation comme la conception, l'essai, l'extension ou l'amélioration d'une activité nouvelle ou existante pour les jeunes dans leur propre contexte, avec un impact à long terme. En d'autres termes, un impact qui profitera à votre communauté et à vos pairs même après la fin de votre projet de subvention :

1. Vous concevez une nouvelle activité et souhaitez la tester au sein même de votre propre contexte.
2. Vous souhaitez tester la reproduction d'une activité mise en œuvre dans un contexte différent, mais pas encore au sein de votre propre contexte.
3. Vous avez déjà mis au point et testé une nouvelle innovation et vous souhaitez l'étendre au-delà de votre contexte.
4. Vous avez déjà développé et testé une nouvelle innovation et vous avez des idées précises sur la manière de l'améliorer au sein même de votre propre contexte.

### 1.2 Tester au sein de son propre contexte et le partager à travers l'Afrique et l'Europe ?

Les subventions à l'innovation s'adressent spécifiquement aux organisations de jeunesse qui veulent non seulement essayer quelque chose de nouveau, mais aussi se connecter avec leurs pairs et partager les résultats et l'expérience avec les jeunes d'Afrique et d'Europe. **Ainsi, nous visons à financer des organisations de jeunesse qui mettent en œuvre une innovation liée à un défi mondial !**

Par défi mondial, nous entendons un problème auquel sont confrontés les jeunes et leurs communautés dans le monde entier. Par exemple, l'impact du changement climatique ou la représentation limitée des jeunes dans les processus de prise de décision. Bien que les impacts d'un défi particulier puissent être différents dans chaque contexte et pour chaque individu, ils sont liés aux mêmes causes profondes.

Les subventions à l'innovation visent à aider les organisations de jeunesse à :

1. Créer un **résultat direct : un changement positif** pour les jeunes et/ou leurs communautés au sein de leur propre communauté.
2. Avoir envisagé un changement de politique et/ou de pratique qui réponde à un **défi mondial**
3. Essayer quelque chose de nouveau et envisager d'**élaborer une analyse de rentabilité afin de poursuivre la mise à l'échelle**, soit directement, soit en faisant la promotion des résultats auprès d'autres jeunes/parties prenantes.

### 1.3 Intersectionnalité et défis mondiaux

Les subventions à l'innovation visent spécifiquement à financer des projets d'organisations de jeunesse pour lesquels il est parfois difficile de trouver un financement. Les organisations de jeunesse en général peuvent avoir du mal à trouver un financement qui leur soit accessible et qui ait du sens pour elles. En outre, les activités qui ne s'inscrivent pas pleinement dans un domaine thématique (comme le changement climatique ou l'éducation) peuvent se heurter à des obstacles supplémentaires lorsqu'il s'agit de demander un financement.

Ainsi, les subventions à l'innovation se concentreront sur les activités de jeunesse qui ont une **approche intersectionnelle**. Nous entendons par là:

1. Une activité qui travaille sur différents domaines thématiques autour des défis mondiaux en même temps. Par exemple, une activité qui aborde les impacts du changement climatique sur l'accès à l'éducation des jeunes.
2. Une activité qui rassemble des jeunes d'origines et d'expériences diverses.

#### 1.4 Jeunes marginalisés

Tous les mécanismes de subvention du projet Youth Action Lab de l'UA-UE visent à atteindre les jeunes marginalisés et à leur donner les moyens d'agir. Qu'entendons-nous par là ?

Les jeunes constituent un groupe diversifié et chacun a sa propre expérience. Dans cette diversité, nous pouvons identifier des éléments communs qui peuvent être à l'origine de l'exclusion et des obstacles à la participation des jeunes au niveau social, économique et/ou politique. Nous pouvons penser au rôle du genre, aux jeunes vivant avec un handicap, aux réfugiés ou à la situation géographique, comme le fait de vivre dans une zone rurale isolée.

Par jeunes marginalisés, nous entendons les jeunes qui sont confrontés à l'exclusion en raison de leur identité, de leur situation socio-économique, de leur lieu de résidence et/ou de tout autre facteur susceptible de jouer un rôle.

Les subventions à l'innovation visent à soutenir tout particulièrement les initiatives de jeunes qui mettent l'accent sur les jeunes marginalisés. Dans votre proposition, nous cherchons à en savoir plus sur votre approche de l'inclusion et de l'implication de différents groupes de jeunes dans votre travail. Par exemple, votre organisation peut représenter un groupe spécifique de jeunes marginalisés ; ou le projet/activité proposé aborde les défis auxquels sont confrontées les communautés marginalisées et collabore avec des jeunes marginalisés pour mettre en œuvre des solutions.

#### 1.5 Développement durable

Les candidats devront expliquer la continuité du projet après la fin de la période de subvention. En d'autres termes, comment vous prévoyez que vos activités se poursuivront ou que les résultats de vos activités créeront des changements après la fin de la période du projet . Cela peut prendre de nombreuses formes, telles que

- Trouver d'autres sources de financement pour développer le travail.
- Renforcement des capacités, notamment par le biais de formations
- Rédiger et partager publiquement un manuel qui contribuera à l'ensemble des connaissances et des références.
- Système de parrainage
- Fusionner ou transférer certaines de vos activités à des structures locales dans votre localité ou votre pays
- Développer un réseau de partenaires : c'est-à-dire établir des partenariats stratégiques avec des organisations locales, régionales et internationales pour assurer un réseau de soutien et de partage des ressources, contribuant ainsi à soutenir et à étendre l'impact de l'initiative.
- Et bien d'autres encore !

### 1.6 Types d'activités

Votre proposition peut comporter une diversité d'activités qui se renforcent mutuellement. Nous sommes impatients de recevoir vos idées !

En guise d'orientation générale, nous pouvons identifier trois grands types d'activités :

#### 1. Participation significative des jeunes à la prise de décision

- Par exemple : une nouvelle méthodologie permettant aux jeunes d'évaluer l'engagement des décideurs à améliorer l'accès à une éducation de qualité.

#### 2. Mise en œuvre d'une solution axée sur les jeunes

- Par exemple : mise en œuvre d'une nouvelle approche de la résilience climatique dans chaque contexte.

#### 3. Partage et élargissement d'une activité spécifique avec d'autres organisations de jeunesse au-delà de leur propre contexte

- Par exemple : développement d'un produit d'apprentissage en ligne

Les activités que vous proposez peuvent être un mélange des catégories d'activités ci-dessus et ne doivent pas nécessairement "entrer dans une case".

Chaque subvention à l'innovation permettra de développer les capacités de votre organisation en fonction de vos besoins propres! Dans votre candidature, il vous sera demandé d'identifier le type de ressources dont vous avez besoin et votre approche pour y répondre (par exemple par le biais d'une formation ou d'un échange d'apprentissage).

Bien que les subventions à l'innovation aient un champ d'action large, il convient de noter que les activités suivantes **ne font pas** partie du soutien que nous souhaitons apporter :

1. Une initiative de jeunesse qui ne répond pas à un défi mondial et met en œuvre une initiative qui n'est pertinente que dans un seul contexte.
  - Par exemple : amélioration d'une route pour faciliter l'accès à l'éducation.
2. Se concentrer uniquement sur la prestation directe de services dans le cadre de la mise en œuvre d'une solution axée sur les jeunes.
  - Par exemple : fourniture de contraceptifs aux jeunes d'une communauté

## 2 DEMANDE DE SUBVENTION À L'INNOVATION

### 2.1 PUIS-JE PRÉTENDRE À UNE SUBVENTION À L'INNOVATION ?

Les subventions à l'innovation sont assorties de **critères "stricts"** en matière d'éligibilité :

1. Votre organisation est dirigée par des jeunes : ce sont des jeunes (âgés de 18 à 35 ans) qui prennent les décisions.
2. Vous êtes une organisation de jeunesse formelle : vous êtes légalement enregistré dans votre pays, vous disposez d'un compte bancaire et d'une structure de gouvernance claire.
3. Vous êtes situé et enregistré dans l'un des 12 pays cibles du Laboratoire d'action jeunesse en Afrique : Ethiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
4. L'activité que vous proposez se déroule dans un ou plusieurs des 12 pays susmentionnés.

Les subventions à l'innovation comportent également un certain nombre de **critères "souples"** qui peuvent aider à déterminer non seulement si votre organisation est éligible, mais aussi si les subventions à l'innovation sont adaptées à votre idée de projet !

1. Vous êtes une organisation active au niveau infranational, national ou régional.
2. Votre organisation souhaite vivement établir des liens avec des jeunes d'Afrique et d'Europe afin d'échanger et de s'informer sur vos activités et vos résultats, par exemple en participant à la plateforme numérique du Laboratoire d'action jeunesse et aux événements annuels d'apprentissage.
3. Vous avez identifié un ou plusieurs défis mondiaux que vous cherchez à relever dans votre propre pays/contexte.

### 2.2 LE CALENDRIER ET LES ÉTAPES DE LA CANDIDATURE À UN APPEL À PROPOSITIONS

ÉTAPE	ACTIVITÉ	EXPLICATION
<b>PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION</b>		
Étape 01	Répondre à l'appel à propositions (AP)	<p>Un appel à propositions est lancé chaque année en novembre et les organisations ont jusqu'à six à huit semaines pour y répondre et soumettre leur candidature.</p> <p>Les demandes seront effectuées par le biais d'un lien vers le <b>système de demande ON Grip</b>. L'environnement en ligne ON Grip vous guidera à travers les questions et les éléments narratifs et financiers de votre proposition.</p> <p>Dans l'appel à propositions, les candidats sont encouragés à rejoindre la communauté en ligne « Power to Voices » afin de recevoir des mises à jour sur le processus de candidature et d'entrer en contact avec d'autres organisations de jeunesse :</p> <p><b>Étape 1 :</b> S'inscrire sur la plateforme « Power to Voices » en créant un compte : <a href="#">S'inscrire ici</a></p> <p><b>Étape 2 :</b> Allez sur le site de la communauté du laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE et cliquez sur « suivre » pour devenir membre du groupe, en suivant ce lien : Communauté du laboratoire d'action pour la jeunesse de <a href="#">AU-EU Youth Action Lab Community   Power to Voices</a></p>
Étape 02	Questions et réponses en ligne et	Dans le cadre du soutien supplémentaire apporté aux candidats, une session en ligne sera programmée <b>avant la</b> clôture des candidatures afin d'apporter des

	autres formes de soutien aux bénéficiaires	éclaircissements, de répondre aux questions, de discuter d'exemples de types d'innovations autour des défis mondiaux et de répondre à toutes les questions que les bénéficiaires pourraient encore se poser.
<b>SÉLECTION DES SUBVENTIONS</b>		
Étape 03	Sélection et évaluation des candidatures	<p>Les candidatures peuvent être soumises en anglais, français et portugais uniquement. Remarque : vous ne pouvez postuler qu'à un seul appel à propositions à la fois et ne soumettre qu'une seule demande pour l'appel à propositions que vous avez sélectionné ! Si vous soumettez plusieurs candidatures à un ou plusieurs appels à propositions, seule la première sera prise en considération.</p> <p>Après avoir reçu toutes les candidatures, le "Youth Advisory Board" du Youth Action Lab et l'équipe d'Oxfam procéderont à une sélection :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer l'éligibilité de chaque demande.</li> <li>2. Noter chaque demande en fonction de l'exposé des motifs et de la proposition financière soumise, conformément aux critères de sélection établis.</li> <li>3. Les propositions les mieux notées seront notifiées et nous nous engagerons ensemble dans un processus de diligence raisonnable et d'"évaluation organisationnelle".</li> </ol>
<b>SUBVENTION ATTRIBUÉE</b>		
Étape 04	Offre de subvention et conventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Une fois que l'évaluation de la diligence raisonnable et de l'organisation a donné un résultat positif, la procédure d'octroi de la subvention est lancée.</li> <li>· Les candidatures retenues recevront la notification officielle d'attribution de la subvention et nous signerons ensemble une convention de subvention. L'ambition est de notifier les organisations en <b>février 2025</b>.</li> <li>· La signature de la convention de subvention est suivie du premier transfert financier et d'une première réunion (réunion d'accueil) avec les bénéficiaires sélectionnés en mars <b>2025</b> pour discuter de la proposition de projet et des prochaines étapes.</li> <li>· Le transfert financier pour les subventions à l'innovation se fera en deux fois et tiendra compte de la planification de la proposition et des étapes fixées.</li> <li>· Les candidats non retenus seront informés. Les candidats auront la possibilité de demander une brève évaluation de leur candidature s'ils le souhaitent. L'objectif est de répondre aux demandes d'évaluation détaillée avant la fin du mois de mars 2025.</li> </ul>

### 2.3 UTILISER LE SYSTÈME EN LIGNE "ON GRIP" POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE.

Il existe des liens hypertextes uniques pour chacun des quatre types de subventions. En cliquant sur l'un de ces hyperliens, vous accéderez au **formulaire web de demande de subvention ON Grip**. De là, suivez les étapes suivantes :

- Créez un compte sur le portail communautaire ON Grip. NB - Vous devrez d'abord créer un compte avant de pouvoir continuer à remplir votre demande.
- Une fois votre compte créé, vous recevrez un courriel vous permettant de vous connecter au portail **ON Grip Community**.

NB - Toute première visite nécessite un mot de passe. Les visites suivantes nécessitent le nom d'utilisateur et le mot de passe.

- Dans le portail communautaire, vous pourrez continuer à rédiger votre candidature. Vous verrez un bandeau vert en haut de votre écran avec différents onglets. Cliquez sur l'onglet "**Mes candidatures**", où une candidature nouvellement créée devrait être en attente d'être complétée et soumise.
- Une fois que vous aurez soumis votre candidature, vous ne pourrez plus la modifier, assurez-vous bien d'être satisfait de vos réponses !
- Après la clôture de l'appel à propositions, nous examinerons toutes les candidatures sur la plateforme ON Grip. Vous recevrez un message vous informant de la décision finale concernant votre candidature environ **six semaines** après la clôture de l'appel.

## 2.4 FOCUS SUR LES QUESTIONS NARRATIVES DE LA DEMANDE

Vous ferez votre demande sur la base du **modèle de demande narrative** fourni dans le système de demande ON Grip ci-dessus.

Le formulaire de demande vous guidera dans le processus, avec des questions spécifiques et des instructions données sur le formulaire.

La demande comporte les sections suivantes à remplir :

1. Informations sur l'organisation et coordonnées
2. Détails supplémentaires sur l'organisation
3. Pertinence et justification du projet
4. Prestations à livrer et activités du projet
5. Capacité
6. Suivi et évaluation
7. Gestion des risques
8. Durabilité du projet
9. Budget du projet
10. Questions supplémentaires (facultatif)

Vous devez répondre à toutes les sections et respecter les instructions et conseils fournis. Vous serez évalué sur la base de votre candidature. Il est important que vous respectiez la longueur et le nombre de pages suggérés.

## 2.5 EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE DE BUDGET

- Tous les candidats doivent utiliser le modèle de budget fourni dans le dossier de candidature. Les trois feuilles de travail du modèle doivent être remplies, à savoir le budget détaillé, le budget résumé et la justification du budget.
- La description des éléments doit être suffisamment détaillée. Toutes les colonnes de chaque ligne budgétaire doivent être remplies et indiquer le coût par catégorie, le nombre d'unités et la valeur unitaire spécifiée pour chaque poste en fonction des indications fournies. Le budget doit inclure les coûts liés au projet dans son ensemble.
- Le budget doit être établi en euros. Les coûts et les valeurs unitaires sont arrondis à l'euro le plus proche.
- Pour tous les coûts liés aux ressources humaines, vous devez indiquer le pourcentage à côté de la description des postes, qu'ils soient à temps plein (ETP). ou à temps partiel .
- Les coûts budgétaires doivent être basés sur le principe du raisonnable, admissible et allouable.
- Tous les coûts encourus pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

### Exigences spécifiques au budget

- Prévoir un budget d'**au moins 5 % de la subvention accordée** pour l'appui technique (renforcement des capacités et des institutions de votre organisation).
- Budget pour **une activité de liaison et d'apprentissage** pour **deux** représentants de votre organisation - vol, hébergement et indemnités journalières pour un événement de 5 jours (*3 jours d'atelier dont 2 jours de voyage*).
- Le reste des fonds sera alloué à vos activités, à l'administration et aux ressources humaines conformément à votre proposition.
- L'allocation budgétaire sera évaluée, entre autres critères, en fonction des montants alloués aux activités du projet, aux ressources humaines et aux autres besoins de soutien organisationnel, afin de s'assurer que la planification budgétaire correspond aux objectifs. Nous n'accepterons pas les budgets entièrement consacrés aux coûts des ressources humaines.

### Utilisation du format de budget obligatoire

Veillez vous assurer que votre candidature inclut le modèle de budget complété fourni. Les candidatures ne respectant pas ce format ne seront pas prises en compte.



[Click here to download](#)

## 2.6 QU'EST-CE QUI FAIT QU'UNE CANDIDATURE SERA ACCEPTÉE OU NON ?

Ces facteurs ne sont fournis qu'à titre indicatif pour permettre aux candidats potentiels de déterminer si leur demande est clairement axée sur l'appel à propositions et si elle s'inscrit dans le cadre du type de subvention - il ne s'agit pas d'une liste exhaustive :

### Qu'est-ce qui fait le succès d'une candidature ?

- Remplir les critères d'éligibilité, qu'ils soient stricts ou souples.
- Présenter clairement le caractère innovant de votre projet, c'est-à-dire la conception, l'essai, la transposition à plus grande échelle et l'amélioration proposée.
- Montrer comment votre projet bénéficie aux groupes marginalisés.
- Fournir une approche claire pour assurer la durabilité des résultats de votre projet et la poursuite des activités après la période de subvention.
- Montrer comment l'organisation travaillera et se coordonnera avec d'autres dans le cadre d'une coopération inter et intra.
- Démontrer la pertinence du projet proposé par rapport aux ambitions du fonds
- Ajouter plus...

### Quels sont les facteurs d'échec ?

- Ne pas répondre aux critères d'éligibilité.
- Soumettre une candidature dans le mauvais format ou laisser des questions clés sans réponse.
- Y compris les coûts déraisonnables.
- En général, l'achat de véhicules à moteur, de terrains ou de bâtiments n'est pas autorisé ;
- être candidat à un autre type de subvention du Laboratoire d'action jeunesse de l'UA-UE.

### 3 GESTION GLOBALE DES SUBVENTIONS

#### 3.1 Communication globale

Tous les mécanismes de subvention du Laboratoire d'action jeunesse UA-UE ont l'ambition de renforcer les capacités et de mettre en relation des jeunes d'Afrique et d'Europe. Participer aux subventions de représentation, c'est bien plus que recevoir un soutien financier !

Les subventions à l'innovation seront gérées et coordonnées par Oxfam en Afrique.

- En tant que bénéficiaire d'une subvention à l'innovation, vous serez en contact avec le coordinateur des subventions et du MEAL d'Oxfam, qui sera votre principal interlocuteur tout au long de votre projet.
- Vous pouvez vous attendre à une communication régulière avec Oxfam par le biais de courriers, d'appels en ligne et d'autres moments de contrôle guidés par le plan de suivi du laboratoire d'action jeunesse de l'UA et de l'UE.
- Les bénéficiaires se connecteront par l'intermédiaire d'une plateforme communautaire appelée Power2Voices. Cette plateforme vous permettra d'interagir avec d'autres bénéficiaires, de partager des idées et d'obtenir du soutien.

Ensemble, nous étudierons comment le coaching et le mentorat peuvent apporter de la valeur à votre travail ou à vos besoins en matière d'apprentissage et de développement des capacités. Votre interlocuteur sera également disponible pour toute question pratique concernant la mise en œuvre de votre subvention, les dépenses, le suivi et les rapports.

Les bourses d'innovation visent à mettre en relation des jeunes de différents pays. En tant que boursier, vous devrez rejoindre la communauté en ligne du projet sur la plateforme numérique Power2Voices. Chaque mois, nous proposerons des échanges interactifs de partage et d'apprentissage entre la cohorte de boursiers dont vous faites partie ainsi que d'autres participants. De plus, en tant que plateforme numérique interactive, vous pourrez prendre l'initiative de créer des opportunités d'apprentissage et d'engagement avec les autres boursiers du projet Youth Action Lab!

#### 3.2 Formation et soutien

Le laboratoire d'action jeunesse organise chaque année des événements d'apprentissage en présentiel. En tant que boursier, vous serez amené à participer à l'événement et partager votre propre apprentissage et vos connaissances avec vos pairs d'Afrique et d'Europe !

Les subventions à l'innovation offrent des possibilités de développement des capacités basées sur les besoins et les intérêts que vous avez identifiés en tant qu'organisation. Dans votre proposition, il vous sera demandé d'allouer au moins 5 % de votre budget total à des activités de développement des capacités. Vous pouvez être totalement proactif dans ce domaine - par exemple, vous connaissez une excellente opportunité de formation pour les membres de votre personnel et vous proposez de vous y engager. Si vous avez des besoins spécifiques en matière de développement des capacités mais que vous avez du mal à trouver la bonne entité ou l'opportunité qui répondra à vos besoins, Oxfam vous aidera à obtenir une vue d'ensemble des prestataires potentiels avec lesquels vous pouvez vous engager.

#### 4 CONTRATS, RAPPORTS ET TRANSFERTS FINANCIERS

La convention de subvention est un document contraignant qui décrit la période nécessaire pour mener à bien le projet, le montant de la subvention accordée sur la base de la demande approuvée, le plan de travail et le budget. La convention de subvention décrit également les exigences liées à la subvention, notamment les exigences en matière de rapports, l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel (SEAH), les conflits d'intérêts, ainsi que d'autres conditions générales.

Tous les coûts engagés pendant la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables dans les registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

La subvention sera versée **deux fois pendant la durée du projet**. Le premier versement sera effectué aux conditions/étapes suivantes.

- exécution intégrale de la convention de subvention et de toutes ses annexes
- approbation du budget et du plan de travail,
- formulaire d'information bancaire dûment complété,
- fiche d'information du bénéficiaire dûment remplie.

Le deuxième versement sera effectué après avoir réalisé les étapes suivantes.

- accusé de réception et relevé bancaire du premier versement,
- rapport narratif semestriel (évaluation du rapport par Oxfam) achevé,
- rapport sur les irrégularités et l'évaluation (par Oxfam) achevés,
- inventaire des risques
- demande du second et dernier versement

Tout autre détail sera basé sur le plan de surveillance du Y.A.L. et sur les besoins de données/informations supplémentaires à collecter.

## 5 DÉTAILS SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE vise à soutenir autant d'organisations de jeunes que possible par le biais d'une subvention compétitive basée sur des demandes. Pour recevoir un financement, les organisations doivent soumettre une demande, qui sera examinée selon une méthode d'évaluation ouverte et transparente.

Comme il s'agit de fonds de transfert de pouvoir conçus par des jeunes pour des jeunes, le Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ) dispose d'un pouvoir de décision dans le processus de sélection. Le processus comprend les étapes suivantes:

- Oxfam examinera les candidatures en fonction des critères d'éligibilité. Cette sélection prendra jusqu'à une semaine, avec une prolongation possible en fonction du nombre de candidatures reçues.
- Au cours du processus de sélection, les **candidats sont regroupés en fonction des pays d'éligibilité**, afin d'assurer une représentation équitable des 12 pays africains et des États membres de l'Union européenne éligibles.
- Les propositions les mieux notées seront notifiées et invitées à remplir des formulaires et à fournir des détails supplémentaires en vue de la passation d'un contrat.
- Un contrôle préalable et une évaluation des capacités organisationnelles seront effectués pour vérifier les protocoles de gouvernance et de comptabilité des candidats.
- Le cas échéant, des visites de sites peuvent être effectuées dans le cadre du processus d'évaluation afin de s'assurer que les candidats disposent de procédures minimales en matière de gouvernance et de comptabilité et/ou pour examiner les programmes existants.
- Les partenaires du consortium collaboreront avec leurs différents bureaux nationaux à cette fin, y compris le soutien sur le terrain des membres du YAB.

## 6 DÉCLARATION SUR L'INTÉGRITÉ

Le Laboratoire d'action jeunesse UA-UE applique une « tolérance zéro » à l'égard de toute forme d'inconduite (qu'elle soit de nature sexuelle, financière ou interpersonnelle). Cela signifie que le Labo Action Jeunesse, soutenu par les politiques d'Oxfam, du Forum européen de la Jeunesse et de Restless Development Uganda, s'assure que la sauvegarde, la gestion financière et le comportement interpersonnel soient abordés dans les accords, les programmes avec les partenaires et les organisations subventionnées, les fournisseurs et les sous-traitants. Les organisations recevant des fonds du Youth Action Lab doivent disposer de mécanismes pour gérer les allégations de mauvaise conduite, y compris la prévention, la détection, les enquêtes et les rapports. Cela comprend la mauvaise conduite en matière de protection, telle que l'exploitation sexuelle, le harcèlement sexuel ou la maltraitance des enfants, la mauvaise conduite en matière de corruption, telle que la fraude, le vol, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le détournement de l'aide ou le népotisme, et la mauvaise conduite interpersonnelle, telle que l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination.

Lors des évaluations organisationnelles précédant la signature de la convention de subvention, nous réfléchissons ensemble aux politiques, au code de conduite et aux mécanismes mis en place par votre organisation (en tenant compte de la taille de votre organisation et du montant de la subvention) et nous réfléchissons aux besoins potentiels en matière de développement des capacités pour faire face aux fautes professionnelles. Les organisations bénéficiant d'un financement du Laboratoire d'action pour la jeunesse doivent signaler toute allégation de mauvaise conduite au sein du projet global du Laboratoire d'action pour la jeunesse de l'UA-UE ou de l'un de ses bénéficiaires à l'adresse [integrity@oxfamnovib.nl](mailto:integrity@oxfamnovib.nl) ou en utilisant le [formulaire web disponible ici](#). Tous les rapports reçus feront l'objet d'une enquête et, s'ils sont fondés, d'une action dans un délai raisonnable et conformément aux politiques d'Oxfam. Si votre problème concerne un bénéficiaire d'une subvention du Youth Action Lab, le partenaire de projet respectif qui gère la relation avec le bénéficiaire (Oxfam en Afrique, European Youth Forum ou Restless Development Uganda) assurera la coordination en suivant les procédures établies dans chaque organisation individuelle. Dans tous les cas, tous les cas signalés et les mesures prises seront communiqués à Oxfam Novib en tant que titulaire du contrat avec le donateur. Si, pour une raison quelconque, le traitement de la plainte n'est pas possible ou si l'organisation n'est pas disposée à le faire, c'est l'agence chef de file (Oxfam) qui gèrera ce processus. Les organisations partenaires gèrent les plaintes de manière à concilier le respect d'une procédure régulière et une approche centrée sur le survivant, dans laquelle les souhaits, la sécurité et le bien-être du survivant restent les priorités dans tous les domaines et toutes les procédures.

Si votre préoccupation concerne le fonctionnement ou l'action inappropriée d'un membre du projet de laboratoire d'action jeunesse UA-UE, le responsable du consortium du projet coordonnera l'enquête, conformément aux politiques et processus pertinents d'Oxfam.

Si le problème est directement lié aux comportements du responsable du consortium, il sera soumis au comité directeur du laboratoire d'action jeunesse de l'Union européenne.